



« VILLAGE / VILLE CITOYEN(NE) » : 27 COMMUNES LABELLISÉES EN 2023

Le 9 avril se déroulait au Sénat la cérémonie de remise du label « Village / Ville Citoyen(ne) » à 27 communes labellisées en France en 2023. L'occasion pour Empreintes citoyennes, l'association à l'origine de cette démarche, de fêter ses 10 ans.



Elus locaux, associations, parlementaires... Plus de 120 personnes étaient présentes le 6 avril au Sénat pour célébrer les 27 communes labellisées en 2023 pour intégrer le réseau « Village/ Ville Citoyen(ne) ».

La cérémonie a été introduite par le parrain de l'événement Monsieur le sénateur Henri Cabanel, suivi de la présentation des perspectives de l'association par le fondateur d'Empreintes Citoyennes, Julien Goupil et d'une intervention du président du Comité Ethique Patrick Norynberg. La présence et

l'intervention de Madame la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée du Renouveau démocratique, porte-parole du gouvernement Prisca Thévenot témoigne de la considération nationale de l'engagement local mené par les Villages et Villes citoyennes.

ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le label « Village / Ville citoyen(ne) » n'est pas une fin en soi, mais un gage de confiance et un outil d'évaluation de valorisation et de progression des communes

qui développent des démarches et actions en faveur de l'engagement et la participation des citoyens.

Les membres du comité d'éthique évaluent en binôme les candidatures des communes au regard de 7 thèmes d'évaluation :

- Compréhensible : Clarifier les fonctionnements et compétences des territoires et élus,
- Transparente : Renforcer la confiance à l'égard des décisions territoriales et des élus,

- Collaborative : Construire une culture et une pratique de la participation,
- Solidaire : Animer et soutenir les convivialités et solidarités,
- Valorisante : Encourager et valoriser les initiatives citoyennes,
- Inclusive : Accompagner la capacité de toutes et tous à être acteur,
- Engagée : Relever les défis collectifs avec les citoyens.

En octobre 2023, près de 350 communes avaient déposé leur dossier de candidature pour la deuxième édition du label « Village/Ville Citoyen(ne) ». 117 dossiers ont été considérés comme recevables par le comité d'éthique de l'association et étudiés d'octobre 2023 à janvier 2024, 27 communes sont distinguées par le label.

Depuis 2022, le label « Village / Ville Citoyen(ne) » est un outil de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration des communes qui

mènent des démarches en faveur de l'éducation, la participation et l'engagement des citoyens en rappelant les droits et devoirs et en invitant les acteurs à avoir un rôle à jouer. Ce label bénéficie depuis sa mise en place du haut patronage du Président de la République Monsieur Emmanuel Macron. 53 communes françaises sont à ce jour labélisées ! ■

